

Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches Personne-ressource : Laura Poffenroth, (506) 453-5918	Licence pour producteur laitier <i>Loi sur les produits naturels</i> Arrêté n° 2013-06
Droit actuel : 10 \$ Droit proposé : 50 \$ En vigueur : Le 1 ^{er} janvier 2014	Nouvelle prévision des recettes annuelles : 10 600 \$ Changement des recettes annuelles : 8 480 \$
Observations : Cette charge annuelle réglementaire est conçue pour récupérer le coût de l'administration du programme. L'examen de ce droit concernant l'administration des règlements provinciaux en matière de production laitière a eu lieu en 2013 et une démarche allant vers la récupération des coûts est entreprise. Le droit a été approuvé par la Commission des produits de ferme sous l'autorité de la <i>Loi sur les produits naturels</i> .	

Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches Personne-ressource : Laura Poffenroth, (506) 453-5918	Licence pour transporteur de lait <i>Loi sur les produits naturels</i> Arrêté n° 2013-06
Droit actuel : 25 \$ pour la 1 ^{ère} licence 10 \$ par la suite Droit proposé : 50 \$ En vigueur : Le 1 ^{er} janvier 2014	Nouvelle prévision des recettes annuelles : 1 350 \$ Changement des recettes annuelles : 1 035 \$
Observations : Cette charge annuelle réglementaire est conçue pour récupérer le coût de l'administration du programme. L'examen de ce droit concernant l'administration des règlements provinciaux en matière de production laitière a eu lieu en 2013 et une démarche allant vers la récupération des coûts est entreprise. Le droit a été approuvé par la Commission des produits de ferme sous l'autorité de la <i>Loi sur les produits naturels</i> .	

Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches Personne-ressource : Laura Poffenroth, (506) 453-5918	Licence pour préposé au classement du lait <i>Loi sur les produits naturels</i> Arrêté n° 2013-06
Droit actuel : 5 \$ Droit proposé : 25 \$ En vigueur : Le 1 ^{er} janvier 2014	Nouvelle prévision des recettes annuelles : 875 \$ Changement des recettes annuelles : 700 \$
Observations : Cette charge annuelle réglementaire est conçue pour récupérer le coût de l'administration du programme. L'examen de ce droit concernant l'administration des règlements provinciaux en matière de production laitière a eu lieu en 2013 et une démarche allant vers la récupération des coûts est entreprise. Le droit a été approuvé par la Commission des produits de ferme sous l'autorité de la <i>Loi sur les produits naturels</i> .	

Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches Personne-ressource : Laura Poffenroth, (506) 453-5918	Licence pour Préposé au classement du lait en citerne <i>Loi sur les produits naturels</i> Arrêté n° 2013-06
Droit actuel : 5 \$ Droit proposé : 50 \$ En vigueur : Le 1 ^{er} janvier 2014	Nouvelle prévision des recettes annuelles : 1 700 \$ Changement des recettes annuelles : 1 530 \$
Observations : Cette charge annuelle réglementaire est conçue pour récupérer le coût de l'administration du programme. L'examen de ce droit concernant l'administration des règlements provinciaux en matière de production laitière a eu lieu en 2013 et une démarche allant vers la récupération des coûts est entreprise. Le droit a été approuvé par la Commission des produits de ferme sous l'autorité de la <i>Loi sur les produits naturels</i> .	

Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches Personne-ressource : Laura Poffenroth, (506) 453-5918	Licence pour fournisseur de lait <i>Loi sur les produits naturels</i> Arrêté n° 2013-06
Droit actuel : 10 \$ Droit proposé : 25 \$ En vigueur : Le 1 ^{er} janvier 2014	Nouvelle prévision des recettes annuelles : 1 975 \$ Changement des recettes annuelles : 1 185 \$
Observations : Cette charge annuelle réglementaire est conçue pour récupérer le coût de l'administration du programme. L'examen de ce droit concernant l'administration des règlements provinciaux en matière de production laitière a eu lieu en 2013 et une démarche allant vers la récupération des coûts est entreprise. Le droit a été approuvé par la Commission des produits de ferme sous l'autorité de la <i>Loi sur les produits naturels</i> .	